



FICHE SYNTHÈSE

ÉNERGIE SOLAIRE (TOITURE)

DESCRIPTION

L'énergie solaire photovoltaïque

Les cellules photovoltaïques intégrées à des panneaux, pouvant être installés sur des bâtiments ou posés au sol, transforment le rayonnement solaire en électricité. L'électricité produite peut être utilisée sur place ou injectée dans le réseau de distribution électrique.

L'énergie solaire thermique

Un fluide caloporteur (eau + antigel) circule dans les panneaux récupérant ainsi la chaleur issue du rayonnement solaire et rejoint ensuite le ballon de stockage pour transférer sa chaleur.

POTENTIEL DU TERRITOIRE

L'ensemble du territoire peut être proposé comme zone d'accélération. Les projets d'installations photovoltaïques seront soumis aux réglementations d'urbanisme. Ci-dessous un aperçu de la cartographie mise en place dans le cadre de la loi APER, répertorié en 5 secteurs.

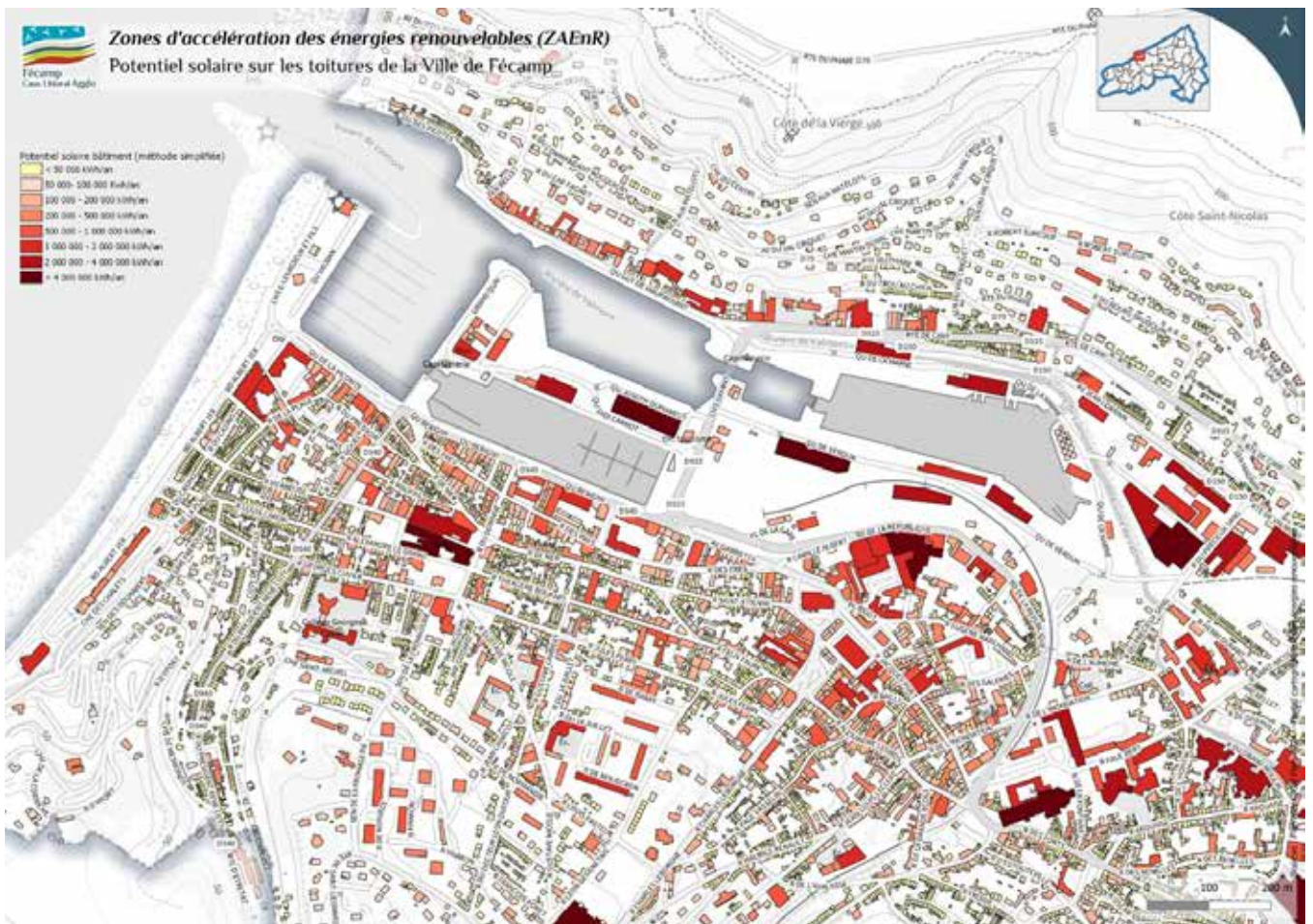
Le Syndicat d'énergie de Seine-Maritime (SDE76) a développé un outil, le cadastre solaire, permettant d'identifier le potentiel photovoltaïque de chaque toiture : <https://sde76.cadastre-solaire.fr/>



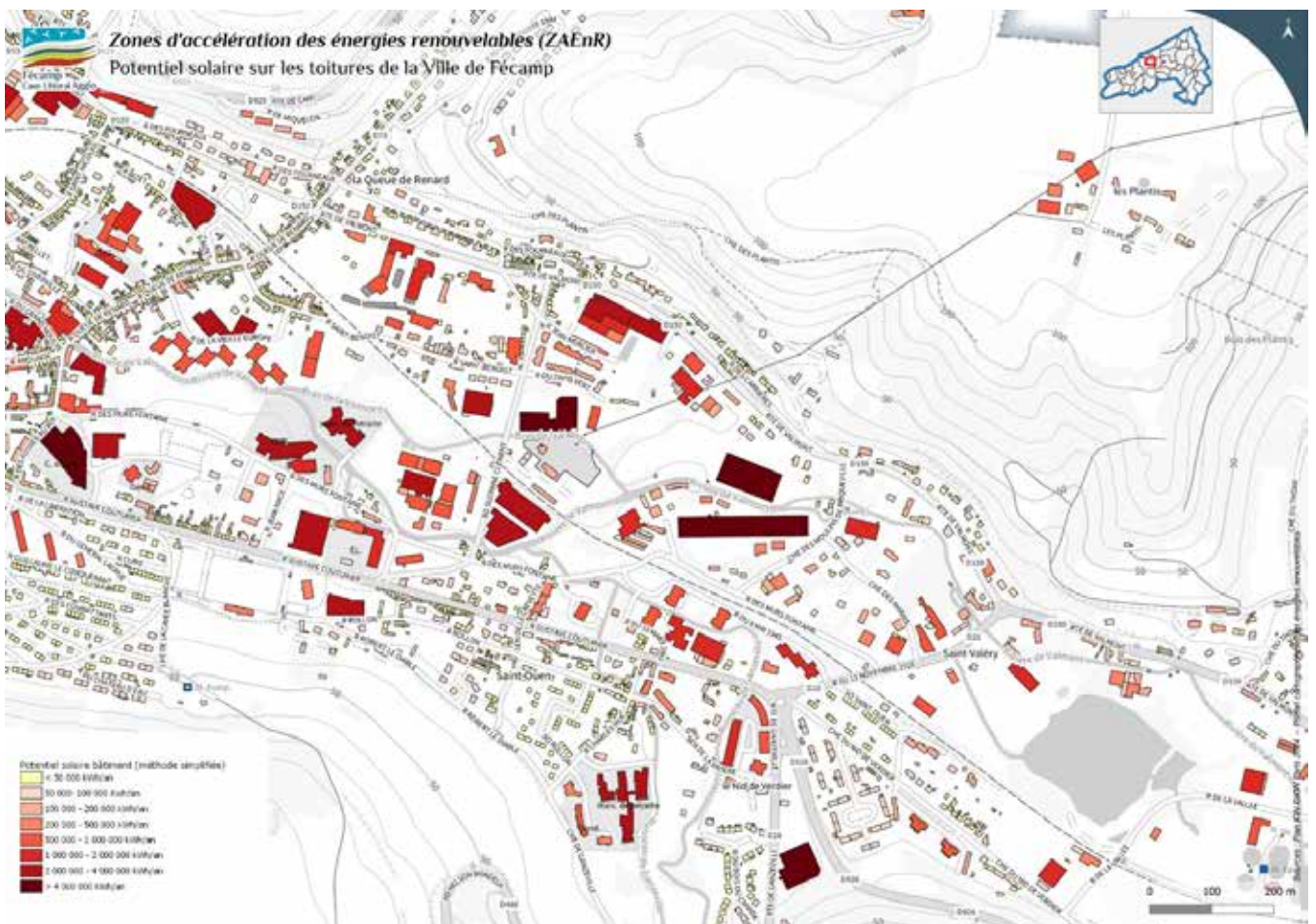
Fécamp

La zone d'accélération de la production d'EnR proposée concerne l'intégralité du territoire, afin d'encourager tout projet sur bâtiment existant ou en projet, ceux-ci devant respecter les règles en vigueur notamment les règles architecturales et urbanistiques.

VISUALISATION 1/3



VISUALISATION 2/3



VISUALISATION 3/3

